

Régionaliser l'impôt des sociétés ?

Dans le cadre des rencontres avec les décideurs politiques et économiques de la Belgique, André Bert, le président de l'IEC, accompagné de Micheline Claes, vice-présidente et d'Eric Steghers, directeur général, ont eu l'occasion de rencontrer M. Kris Peeters, ministre-président de la Région flamande. Voici en substance le résultat de cette interview.



Kris Peeters, Micheline Claes et André Bert

Le message de Kris Peeters est clair : il faut plus de compétences pour la Flandre, plus particulièrement dans les matières où l'on constate actuellement de grandes différences interrégionales. En clair ? Les soins de santé, mais aussi la politique de l'emploi, les leviers socio-économiques et l'autonomie fiscale...

Mais le ministre-président Kris Peeters a également déclaré en substance que la Flandre est prête à mieux coopérer avec les autres niveaux de pouvoir, mais encore faut-il que tout le monde joue le jeu.

Au cours de cette interview, Kris Peeters a aussi rappelé que la matière de l'impôt des sociétés lui tient à cœur.

Sa philosophie de base ? Pour l'instant, les aides apportées aux entreprises se sont le plus souvent limitées aux subsides et aux aides à l'expansion économique, sur lesquels le fédéral vient encore prélever de l'impôt. Mais pour Kris Peeters, si on veut aller plus loin, il faudra également plancher sur l'impôt des sociétés.

Deux pistes lui semblent raisonnables. La première consiste à conserver un taux fédéral à l'impôt des sociétés. Au-dessus de ce socle commun, on permettrait aux Régions d'appliquer leurs propres tarifs, comme cela se fait en Allemagne. L'autre piste consiste à appliquer des ristournes à l'impôt des sociétés, comme cela se pratique déjà au niveau de l'impôt des personnes physiques. Il faudra cependant faire attention de ne pas se retrouver dans le collimateur de la Commission européenne au titre d'aides d'État. Dès lors, le montant des ristournes doit être imputé sur la dotation fédérale. Il faudra aussi vérifier quel système est le plus commode au niveau administratif pour les entreprises. Le système actuel où les pouvoirs publics flamands accordent des subsides, qui sont ensuite soumis à la fiscalité fédérale, ne plaît pas au ministre-président. Kris Peeters pense qu'en opérant avec des stimulants fiscaux, on peut créer un espace qui soit plus neutre pour l'ensemble des sociétés, mais à un coût administratif plus bas.

IEC : La Commission européenne souhaite diminuer la charge administrative de 25 %. C'est une bonne chose. Sauf que cette diminution risque de s'accompagner d'une suppression de l'obligation de publier des comptes annuels. N'avez-vous pas peur que cela nuise à l'information des tiers et donc au bon fonctionnement de l'économie ?

Kris Peeters : Je pense qu'il y a deux angles de vue.

Premièrement, sur le plan légal et administratif : pour chaque entreprise, il est clair que la situation actuelle engendre de grands coûts administratifs et c'est surtout lourd pour les petites entreprises. De plus, c'est de l'administratif qui n'apporte pas de valeur ajoutée. Il faut également se souvenir qu'il y a trois participants importants : l'entreprise elle-même, l'État et les sociétés cotées en Bourse. Il est clair que celui qui y gagne le plus c'est l'entrepreneur lui-même. Mais il est important que les dirigeants de PME ne perçoivent pas les rapports annuels uniquement comme une charge financière, mais aussi comme un outil qui leur permet de mieux positionner l'entreprise. Ils doivent le voir comme un outil de gestion. Donc, pour moi, c'est clair, les rapports annuels sont une vraie valeur ajoutée pour les sociétés.

Un deuxième élément que je pense être important et auquel il faut faire attention, c'est qu'en cas de suppres-

sion de l'obligation de publier les comptes annuels, le fonctionnement de certaines entreprises deviendra très opaque pour les tiers. En effet, certaines entreprises jouent la carte de la transparence et d'autres l'ignorent. S'il n'y a pas de rapport annuel clair, pour l'entreprise, cela peut conduire à des situations négatives vis-à-vis des banques et d'autres acteurs.

L'autre grande facette du problème, c'est l'État lui-même : l'État doit, en premier lieu, ne pas redemander aux sociétés des informations qu'il possède déjà. Deuxièmement, l'État doit convenir d'une stratégie qui soit aussi personnalisée et aussi peu onéreuse que possible pour la société.

IEC : Parlons d'une question qui, au départ, était technique et qui, maintenant, est devenue politique : l'impôt des sociétés. Tout le monde veut le diminuer du nord au sud du pays, mais sans doute pas de la même manière. L'idée la plus récente consiste à régionaliser l'impôt des sociétés. La FEB a dit non. Mais l'administrateur délégué de l'UNIZO a donné une interview dans laquelle il se dit en faveur d'une régionalisation de l'ISoc. Pourriez-vous donner votre avis à ce propos ?

Kris Peeters : Sur la question de l'impôt des sociétés, d'aucuns disent que si l'on autorise les Régions à octroyer certaines réductions, comme c'était prévu dans le plan Marshall, il y aura un mouvement de délocalisation de la Wallonie vers la Flandre. Or, on pourrait très bien décider que tout ce qui est octroyé sous forme de réductions indirectes d'impôts soit déduit de la dotation fédérale à la Région en question. Une Région pourrait donc décider elle-même si elle préfère jouer la carte de l'avantage fiscal ou si elle préfère accorder des subsides.

IEC : Pouvez-vous approfondir votre pensée ?

Kris Peeters : Je pense, premièrement, que c'est une tendance européenne de tenter d'harmoniser les fondements de la loi sur les impôts. Et je pense que c'est une tendance à laquelle nous devons participer. Mais là où l'Europe ne va pas assez loin à mes yeux, c'est sur les tarifs. Je pense qu'on jette volontairement un brouillard sur le dossier. Parce que ce n'est techniquement pas si compliqué de prévoir une remise au niveau régional flamand ou régional wallon.

IEC : Et quid du problème des délocalisations ?

Kris Peeters : Ce problème-là peut être résolu. Techniquement, c'est possible. Et il n'est pas juste de le présenter autrement. Mais politiquement, nous n'avons pas cet instrument. Et donc la demande émanant de la Flandre est d'avoir le choix de mettre en place cet instrument. Pourquoi ? Parce que nous ne pouvons pas éternellement donner des subsides. D'autant que ces subsides sont imposables ! Ce n'est pas une bonne politique. Donc, la Flandre demande qu'on lui donne la possibilité de créer cet instrument. Et cela amène naturellement à la question suivante au sein du gouvernement flamand : si nous en avons la possibilité, le ferons-nous ? Parce qu'il est clair que si nous accordons cette ristourne, elle proviendra de notre dotation fédérale. Ce qui signifie que nous allons, nous-mêmes, mettre cet argent sur la table. Et cela implique que nous ne pourrions plus accorder de subsides. C'est donc un choix politique que nous devons faire. Mais ce choix, nous ne pouvons pas le faire actuellement. Pourquoi ? Parce que nous n'en avons pas les compétences. Or, je ne souhaite plus travailler avec des subsides. La raison ? Les subsides amènent un tas de problèmes, et lorsque vous travaillez avec des subsides, il y a toujours un risque qu'ils soient mal attribués. Pour moi, c'est évident, le système des subsides a ses limites et ses travers. En ce qui me concerne, le système actuel n'est pas optimal. C'est pourquoi nous demandons la régionalisation de l'impôt des sociétés.

IEC : Et quel serait pour vous le meilleur taux ? Jusqu'où faudrait-il descendre ?

Kris Peeters : La réponse dépend de plusieurs facteurs. Primo : la concurrence : quelle est notre position au niveau international ? Notre situation : restons-nous en Flandre ?, etc. Secundo : le budget. Une réduction de tarif de l'impôt des sociétés doit pouvoir être payée, et nous parlons d'un budget des subsides de 900 millions d'euros. La question est de savoir si le gouvernement flamand utilisera cette somme d'argent pour réduire fortement le taux de l'impôt de société ou si cet argent sera investi ailleurs. Et l'autre question est : si nous disposons de ce budget, jusqu'où pouvons-nous aller ? Selon moi, ce serait bien de fixer une fourchette au niveau fédéral. Plus le tarif est bas, plus notre champ d'action pourrait être large.

IEC : Sur le plan national, les études macroéconomiques évoquent une croissance de 2,7 % pour l'année 2007. Partagez-vous cet optimisme et qu'en est-il en particulier du tonus économique de la Flandre ?

Kris Peeters : L'Union européenne a légèrement revu à la baisse les chiffres de croissance pour la zone euro à la suite de la récente crise des crédits aux États-Unis, qui a gagné le Royaume-Uni en septembre dernier. Elle ne devrait cependant pas avoir de graves conséquences pour notre pays. La réaction solidaire des banques centrales américaine et européenne laisse augurer que la *bulle* qui s'est développée sur le marché immobilier anglo-saxon n'aura guère de répercussions sur nos économies continentales, fondamentalement saines. Et espérons que les tentatives entreprises par Angela Merkel au niveau du G8, visant à soumettre les *fonds spéculatifs* à un contrôle étatique sérieux, portent rapidement leurs fruits. Dans ce dossier, l'Europe peut avoir une influence modératrice. La Flandre apparaît relativement performante par rapport aux autres régions européennes, et prend toujours à son compte 80 % des exportations belges. Pourtant, l'économie flamande est confrontée à ses propres problèmes : un taux d'emploi et d'activité beaucoup trop faible chez les 55-64 ans (30 %), en dépit d'un chômage pourtant relativement réduit. Cette situation nécessite des mesures urgentes.

IEC : La Flandre est l'une des régions les plus dynamiques d'Europe et son tissu se base largement sur les PME. N'est-ce pas parfois un handicap de ne plus avoir de très grandes entreprises, surtout si l'on sait que les centres de décisions de ces grandes entreprises sont souvent à l'étranger et peuvent prendre des décisions qui sont négatives pour une région (exemple de l'automobile) ?

Kris Peeters : Nous avons d'importantes entreprises belges, flamandes et wallonnes, dans le secteur industriel et dans le secteur financier : KBC, Fortis, Solvay, UCB, Agfa-Gevaert, Bekaert, Dexia, et la liste est encore longue. Le centre décisionnel des entreprises ne se trouve en Belgique que quand les principaux propriétaires résident aussi dans notre pays. Ce n'est notamment pas le cas dans l'industrie automobile, raison pour laquelle ce secteur est encore plus vulnérable en Belgique que dans les autres pays à salaires élevés, comme l'Allemagne. Le fait que les propriétaires soient et restent belges est une question d'échelle et de mentalité :

notre marché domestique est réduit, et c'est un handicap objectif. Mais dans le même temps, nous témoignons parfois de trop peu d'ambition, bien que les Belges aient une réputation de grands épargnants et que ces économies pourraient être investies dans des entreprises belges et flamandes. Lorsque l'on voit comment les banques et les entreprises pharmaceutiques recherchent et trouvent un deuxième marché domestique, on comprend ce que je veux dire : quand on n'est pas très fort, il faut être malin.

IEC : L'autre défi à relever pour la Flandre, c'est la nécessité de rester compétitive au plan international, mais tout en faisant attention à l'absence de terrain industriel disponible au sein de la région et à la présence d'une législation environnementale jugée trop dure par les patrons. Que faire pour concilier économie et écologie ? De plus, la Région flamande a mis en place un groupe d'étude « environnement et comptabilité », de quoi s'agit-il ? Un accord a été signé avec vous et les différents instituts (sur la base des Accords de Kyoto), quelle suite y sera donnée ?

Kris Peeters : Nous devons effectivement réussir à dénouer une croissance économique positive et une croissance écologique négative. Nous y parviendrons peu à peu. Si nous continuons sur cette voie, nous tirerons 25 % de notre énergie de la cogénération et de sources d'énergies renouvelables en 2010. Notre indice d'émission des gaz à effet de serre pour 2007 est encore de 1,9 % au-dessus de celui de 1990, mais la baisse s'est accélérée ces dernières années. Nous n'atteignons pas encore les normes édictées par le Protocole de Kyoto, mais nous en sommes proches. Il importe à présent de rendre opérationnelles les nombreuses mesures environnementales prises par le gouvernement dans le cadre de Vlaanderen in Actie (ou ViA, l'équivalent flamand du Plan Marshall wallon), et ce au quotidien.

IEC : Les baby-boomers arrivent à l'âge de la retraite : que fait la Région flamande pour favoriser la transmission des entreprises, et notamment des PME ?

Kris Peeters : C'est précisément pour faciliter la succession familiale que, dans le cadre de son autonomie fiscale, la Flandre a abaissé les droits de donation et de succession ; elle a aussi prévu des exonérations pour les actions et actifs des sociétés familiales ou pour les créances sur ces sociétés. En ce moment, la Cour européenne a déclaré la condition

du maintien de l'emploi en Flandre, imposée par le décret pour bénéficier de l'exonération, incompatible avec le droit européen. Nous faisons tout pour remédier à cette décision en pleine continuité.

IEC : Les starters sont l'avenir économique d'une région : qu'avez-vous mis en place pour favoriser l'éclosion de ces starters en Flandre ?

Kris Peeters : La Flandre éprouve des difficultés à inciter les jeunes à créer leur entreprise. Ce n'est pas anormal dans une société postindustrielle très évoluée comme la nôtre. Le nombre d'indépendants est bas en comparaison, par exemple, avec l'Europe de l'Est, mais aussi avec les États-Unis, où l'on attache plus d'importance à la réussite, et beaucoup moins à l'échec. Le nombre de professions créatives est cependant élevé en Flandre. Dans le cadre de ViA, le gouvernement flamand fait tout ce qu'il peut pour encourager l'entrepreneuriat : les réseaux de Business Angels ont été concentrés au sein d'une ASBL unique, dont les aides financières sont liées aux résultats, le Vlaamse Innovatiefonds (VINNOF, fonds flamand à l'innovation) collabore avec les fonds de capital d'amorçage reconnus et l'Instituut voor aanmoediging van Innovatie door Wetenschap en Technologie (Institut flamand de promotion technologique), et offre des financements sur pied d'égalité avec ces fonds : 58 PME ont ainsi bénéficié de financements d'incubation, de capital d'amorçage et de projets pour un montant total de près de 10 millions d'euros, fin 2007. De même, les crédits *win-win*, où la Région flamande supporte une partie du risque financier, ont connu un gros succès.

IEC : Où en est-on entre les échanges Flandre-Wallonie en matière d'emploi ? La Flandre a une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, et en Wallonie il y a du chômage. Est-on arrivé à favoriser les flux entre les deux régions, ou bien la Flandre est-elle encore obligée de chercher sa main-d'œuvre en France ?

Kris Peeters : C'est précisément sur ce type de terrain qu'il faut collaborer entre la Flandre et la Wallonie, et cela se fait également entre le VDAB et le Forem. Mon collègue ministre-président Demotte a indiqué à la VRT qu'il faisait de cette collaboration une priorité absolue, et qu'il espérait pouvoir ainsi réduire le chômage wallon, en particulier le chômage de longue durée.

IEC : Qu'est-ce qui devrait rester du ressort du fédéral, selon vous ?

Kris Peeters : Il faut veiller au principe de subsidiarité : ce que les Régions font mieux, elles doivent pouvoir le faire elles-mêmes. Elles doivent pouvoir afficher des préférences : mettre l'accent sur les hôpitaux en Wallonie et sur les généralistes en Flandre en matière de soins de santé, par exemple. Et puis, il y a les paquets homogènes de compétences. Actuellement, il y a neuf ministres compétents en matière de soins de santé en Belgique, neuf pour dix millions de Belges ! Cela n'a pas de sens.

IEC : Comment peut-on encourager la vocation des jeunes flamands à embrasser les carrières d'expert-comptable ou de conseil fiscal ? Et plus généralement, comment voyez-vous l'avenir de notre profession ?

Kris Peeters : Les experts-comptables et les conseils fiscaux doivent travailler dur, et exercent une profession utile. En échange, ils bénéficient d'une rémunération raisonnable, du moins s'ils sont performants. En convaincre les jeunes n'est pas simple, car il faut réunir beaucoup de talents en une seule personne : connaissance des chiffres et des relations, intuition juridique, sans oublier l'intelligence émotionnelle qui permet de se mettre au service du client, mais aussi de changer de cap à temps lorsque ce dernier menace de plonger dans l'illégalité. Celui qui n'est pas assez fort sur le plan physique ou mental ne peut exercer cette profession en indépendant, car elle exige un engagement inconditionnel qui ignore les fins de journées à 17 h et les week-ends de repos. Dans un certain sens, les jeunes exerçant des professions libérales sont confrontés aux mêmes problématiques que les jeunes entrepreneurs. Mais la fidélité du client et sa reconnaissance sont la plus belle récompense que l'on peut imaginer. Ce rapport avec le client va toujours subsister : parfois, en cas de succès, parfois dans les difficultés. Et il y aura toujours des patrons qui vont transmettre leur enthousiasme aux jeunes, les persuader de mettre les mains dans le cambouis. La formation, tant intellectuelle et morale, revêt ici une importance primordiale, tant en amont, dans les universités et les écoles supérieures, que sous forme permanente dans les organisations professionnelles et dans la pratique quotidienne.

IEC : Le dernier rapport du Conseil supérieur des finances, section fiscalité, préconise quelques pistes pour réduire

les charges fiscales et sociales qui pèsent sur le travail : globalement, ces pistes consistent à augmenter la pression fiscale sur les revenus de l'épargne. Est-ce une bonne chose ou faut-il plutôt réduire les dépenses publiques fédérales ?

Kris Peeters : La taxation égale des revenus du patrimoine faisait déjà fureur dans les sciences financières du XIX^e siècle. Les revenus du patrimoine devraient être davantage mis à contribution que les revenus du travail au motif qu'ils sont perçus indépendamment de la santé et de l'effort de celui qui les gagne. C'est incontestable, bien sûr, même si inflation et krachs boursiers peuvent venir troubler le raisonnement. Mais surtout, le revenu du travail ayant déjà été imposé avant que l'on puisse épargner, pourquoi faudrait-il encore taxer le revenu de cette épargne ? La situation est donc très complexe. Auparavant, les revenus du patrimoine étaient taxés aussi lourdement que les revenus du travail, avec, en conséquence, une évasion fiscale massive. Depuis que le précompte mobilier de 25 %, puis de 15 %, est devenu libératoire, on touche moins de revenus mobiliers à l'étranger. Sans doute le problème doit-il être approché au niveau européen, pour éviter des déséquilibres inévitables en situation de libre circulation des capitaux.

IEC : En Wallonie, le principal problème économique, c'est le problème du chômage des jeunes. En Flandre, c'est le vieillissement de la population : que comptez-vous faire sur le plan régional pour remédier à ce problème ? Est-ce uniquement un problème fédéral ?

Kris Peeters : Il s'agit d'un problème fédéral, en ce sens que toutes les entités fédérées y sont confrontées. Mais celles-ci ne pensent pas nécessairement aux mêmes solutions pour y remédier. C'est ce qu'on pourrait appeler des différences en matière de préférences. Selon le théorème de décentralisation d'Oates en matière de fédéralisme fiscal, il est dès lors préférable que les entités fédérées s'attaquent elles-mêmes à un problème comme l'activation et le vieillissement. Sinon, on va perdre beaucoup de temps avant de poser le bon diagnostic du problème et de trouver une solution répondant aux aspirations de chacun. Il ne s'agit donc pas d'un problème de transfert, mais tout simplement de pouvoir résoudre soi-même ses propres problèmes, et de percevoir les fruits de cette solution. Cela ne peut guère se faire au niveau fédéral si les différentes régions présentent de telles divergences de goût. •